



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **LONGPONT**

Séance du 09.04.2014

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de convocation : 31.03.2014 Date d'affichage : 02.02.2014		

Le neuf avril deux mille quatorze à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : Mmes Verdun Isabelle – Amélie DUMAY
MM Moquet Christian — Gauthier Thierry – Brunet Michel – Paris Gérard – Delbende Bruno - Thevenon Patrice – Mangas Francisco – Duval Jean-Pierre -

Secrétaire : Patrice THEVENON

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :
Encaissement de chèques, le Conseil Municipal donne son accord.

1/ Mise en place des commissions municipales et du C.C.A.S.

CCAS

Le Maire présente la composition du Conseil Communal d'Action Sociale et ses différentes missions.

Sont élus à l'unanimité : Président : Gilles Davalan

Mmes Verdun Isabelle - Dumay Amélie – MM. Delbende Bruno – Duval Jean-Pierre, Conseillers Municipaux

Mme Isabelle Moquet, représentante des associations familiales

Mme Michèle Garnier représentante des associations d'handicapés

Mr Joseph Perkic – représentant des associations d'insertion et d'exclusion

Mme Duval Denise – représentante des associations de personnes âgées et retraitées

Le Maire propose la création ou la reconduction de plusieurs commissions :

Commission Travaux :

Elle pour rôle :

- d'étudier l'environnement de chaque projet de travaux dans la commune
- de fixer le cahier des charges du projet
- de calculer un estimatif et/ou de recueillir des devis

La commission peut s'entourer si nécessaire de conseils extérieurs.

Le deuxième adjoint, Gérard PARIS, est coordinateur des activités des agents techniques communaux. Ceux-ci restent sous l'autorité du maire.

Sont élus à l'unanimité : MM. Gilles Davalan – Gérard Paris – Patrice Thevenon - Moquet Christian – Mangas Francisco.

Commission Assainissement collectif : Station épuration et réseaux

MM. Gilles Davalan - Bruno Delbende - Gérard Paris –

Monsieur Mangas Francisco souhaite avoir des informations complémentaires sur le fonctionnement de la station d'épuration et les dossiers en cours avant de prendre un engagement définitif.

Comité des Fêtes

Le maire rappelle que le comité des fêtes est une association loi 1901, il est chargé de l'organisation des fêtes et manifestations festives. Le maire participe de droit aux réunions. Tous les membres du Conseil Municipal sont appelés à prendre une part active lors des fêtes organisées.

La commune provisionne une subvention annuelle à cette association. Une assemblée générale est prévue courant Mai pour élire les membres du bureau et un nouveau président. La présentation des comptes de l'association n'est pas suffisante pour la municipalité, certaines questions sont posées notamment sur les garanties financières, assurances et droit du véto du Maire. Monsieur le Maire se charge de revoir l'association sur ces différents points.

Délégué centenaire de la guerre 1914/1918 à la C.C.V.C.F.R.

Il est rappelé qu'un certain nombre d'évènements seront organisés durant ces quatre années, la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts Forêt de Retz assure la coordination.

Monsieur Thierry Gauthier est nommé délégué.

Correspondant Défense :

Le correspondant défense participe à des journées de formation organisées par le ministère de la défense, il est également le correspondant local des jeunes de 16 ans pour le recensement militaire.

Monsieur Thierry Gauthier est nommé correspondant.

Délégué Salle des Tourelles :

Cette personne assure la coordination et l'utilisation de la salle des tourelles, elle vérifie son bon ordre et la propreté en concertation avec le Maire et le Maire-Adjoint chargé des travaux.

Monsieur Mangas est élu délégué.

Délégués Cimetière

Ils auront pour mission de veiller au bon ordre du cimetière, de faire la mise à jour du plan et la vente des concessions.

MM. Gilles Davalan et Gérard Paris sont élus délégués.

Commission Communication

Elle est chargée de la réalisation du Journal "La feuille longpontaine", et de l'actualisation du site internet "Longpont.fr". Le Maire supervise l'ensemble de la communication communale.

Le Maire précise que le Journal se poursuit avec Marie-Claire Nécaille.

Monsieur Jean-Pierre Duval est chargé de mettre à jour le site internet.

Les comptes-rendus et les réunions publiques du Conseil Municipal seront affichés sur tous les tableaux d'affichages municipaux, Madame Isabelle Verdun est chargée de cette mission. Un résumé des comptes-rendus du Conseil Municipal sera transmis par messagerie électronique aux habitants, dont nous avons les adresses, ainsi que sur le site internet "Longpont.fr". Chaque mise à jour du site internet sera communiquée par mail à chaque conseiller municipal.

Délégué à la sécurité

Le Maire a vu récemment le capitaine de Gendarmerie à Villers-Cotterêts, il s'est entretenu avec lui de la sécurité dans le village et de l'organisation territoriale de la gendarmerie, regroupant Villers-Cotterêts et La Ferté Milon. Le bulletin jaune ne sera plus affiché sur les panneaux. Une information préventive sur les cambriolages et autres délits sera diffusée régulièrement par les différents moyens de communication de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de la Sécurité.

2 Elections des délégués municipaux dans les EPCI**Communauté de Communes de Villers-Cotterêts Forêt de Retz**

La commune a un siège. Le Maire est délégué titulaire avec un suppléant dans l'ordre du tableau municipal, Monsieur Patrice THEVENON, 1^{er} adjoint. La prochaine réunion de la communauté de communes a lieu le vendredi 18 Avril 2014. Monsieur le Maire propose d'intégrer la commission Tourisme, et le 1^{er} Adjoint la commission Habitat, logement, PLU. Il sera fait régulièrement un compte-rendu aux membres du Conseil Municipal.

SIVOM de la Savière (syndicat scolaire regroupant les communes de Longpont, Louâtre, Corcy et Villers-Hélon)

Sont élus à l'unanimité : Mr Gilles Davalan, Maire - Thierry Gauthier et Gérard Paris.

SESN – Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon

Mr Gauthier Thierry est élu à l'unanimité délégué titulaire

Mr Michel Brunet est élu à l'unanimité délégué suppléant.

USEDA – Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne

Mr Gauthier Thierry est élu à l'unanimité délégué titulaire

Mr Duval Jean-Pierre est élu à l'unanimité délégué suppléant.

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont

Mr Michel Brunet est élu à l'unanimité premier délégué titulaire

Mme Amélie Dumay est élue à l'unanimité première déléguée suppléante

Mme Isabelle Verdun est élue à l'unanimité seconde déléguée suppléante

Commission Communale des impôts directs (CCID)

La direction départementale des finances Publiques de l'Aisne demande à la commune de proposer 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants afin que celle-ci désigne 7 commissaires. Elle est présidée par le Maire. Elle a pour mission de se réunira une fois par an et de statuer sur un dossier envoyé par la DGFIP sur les évolutions du foncier bâti et non bâti.

Commissaires titulaires : Gilles Davalan – Thierry Gauthier – Patrice de la Bouillerie – Antoine Courtier – Christian Moquet – Michel Brunet – Claude Doré – Jean-Pierre Duval – Bruno Delbende – Isabelle Verdun – Amélie Dumay-Truchot – Guy Allart

Commissaires suppléants : Gérard Paris – Ghislaine Pecqueux – Anne Delbende – Alain Davalan – Julien Fesquinne – Emmanuel Blanchon – Denise Duval – Francisco Mangas – Bernard Pellé – Alain Lebrun – Steve Boissadie – André Schmitz – Eric Bujotzek –

3/ Autorisation de signature pour les marchés à procédure adaptée.

Le Maire présente la demande de Madame la Trésorière de Villers-Cotterêts d'autoriser l'ordonnateur à signer les marchés à procédure adaptée. Le Maire propose à l'assemblée, l'autorisation de signer toutes les factures inférieures à 14 999 € HT au delà de ce seuil il s'agit de marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

A chaque demande de marchés publics à procédure adaptée ou formalisée de plus de 15 000 € HT, le Conseil Municipal votera l'autorisation demandée si nécessaire.

4/ Encaissement de chèques

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'encaisser et de remettre au Trésor Public les chèques de recettes. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation permanente d'encaisser les recettes par chèque pour la commune.

5/Présentation du Budget Primitif 2014.

Monsieur Bruno Delbende présente, à partir des documents donnés à chaque membre, l'élaboration du budget communal, les documents comptables, les dépenses et les recettes de fonctionnement 2014 voté par le précédent conseil municipal. Un débat s'engage sur les dépenses et recettes d'investissement 2014.

6/Vote des indemnités du Maire et des Adjoint

Le Maire présente le montant total des indemnités pour le Budget 2014, et annonce les taux maximum pour le Maire : 17 % pour les adjoints 6.6 %.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à bulletin secret par 7 voix Pour et 4 Voix contre les taux suivants :

Gilles Davalan – Maire	17 % de l'IB 1015 (taux maximal) soit 100 %
Gérard Paris 2 ^{ème} Adjoint	6.6 % de l'IB 1015 (taux maximal) soit 100 %
Bruno Delbende 3 ^{ème} Adjoint	3.65 % de l'IB 1015 soit 55.30 %
Patrice Thevenon 1 ^{er} adjoint	3.65 % de l'IB 1015 soit 55.30 %

Cette indemnité est versée à partir du 28 mars 2014 pendant toute la durée du mandat.

7/ Intervention de chaque conseiller sur sa réflexion et sa vision pour la commune.

Le Maire demande à chaque membre du conseil municipal de s'exprimer en faisant un tour de table. Une synthèse est faite :

Embellissement du village, entretien, fleurissement

Sécurité Routière

Idées pour trouver des nouvelles sources de recettes

Participation active à la Communauté de Communes Villers Cotterêts – Forêt de Retz

Participation des enfants et des jeunes à la vie communale

Ne pas oublier les hameaux

Respect, volontarisme et engagement du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.